

## **CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT**

**REUNION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 à 20H30**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois, le treize octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 09 octobre 2023.

**Présents :** BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, NAULET Jean-Pierre, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, QUELEN Joël.

**Absents excusés :** ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, LARGETEAU René-Pierre, COLAS René-Louis donne procuration à BOBINEAU Joël, SABOURAUD Damien

**Secrétaire de séance :** PASCAULT-BRICAUD Evelyne

#### **Rappel de l'ordre du jour de la séance :**

- 1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 15 septembre 2023**
- 2- Bâtiments**
- 3- Restaurant : bail commercial et location licence IV**
- 4- Salon d'esthétique : bail commercial**
- 5- Voirie - Urbanisme**
- 6- Compte-rendu des différentes réunions**
- 7- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz – année 2023**
- 8- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**
- 9- Demande de subvention exceptionnelle de l'association « L'Espoir Merventais Pétanque ».**
- 10- Délibérations et questions diverses**

#### **1- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 15 septembre 2023 :**

➤ Le Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

## **2- Bâtiments :**

### **Le restaurant :**

➤ Le restaurant « Les Gourmands disent 2... Cécile » a commencé son activité, plus de réservations le soir que le midi. Elle acquiert de bons retours.

### **Salle des fêtes de la mairie :**

➤ Monsieur le Maire a relancé Monsieur POCHON, architecte, car depuis la dernière réunion, aucune nouvelle esquisse ne lui a été envoyée.

➤ Le Sydev, qui se propose de nous accompagner sur le volet énergétique, a recontacté Monsieur le Maire afin de savoir si le projet avait avancé. Les plans définitifs lui seront transmis.

➤ La question d'installer un chauffage réversible a été abordée ; à voir.

### **Ecole Maro Vidua :**

➤ Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par le Sydev concernant le lancement d'un programme de Sobriété Énergétique sur les bâtiments publics. Monsieur le Maire évoque un changement de la cuve à fioul pour un plancher chauffant ; à réfléchir.

### **Ancien cabinet médical :**

➤ Madame VEILLON, esthéticienne, arrivera courant novembre 2023.

➤ L'intégralité des travaux de rénovations sont terminés. Il reste seulement à finaliser le meuble sous l'évier ; un devis est en cours.

➤ Madame Claire ROYER, ostéopathe, va être recontactée afin de lui présenter les locaux rénovés pour transférer son cabinet, qui est actuellement place du Héraut, dans le bâtiment de l'ancien cabinet médical, si elle l'accepte.

↳ Le bâtiment où est actuellement Madame Claire ROYER servirait à créer une MAM.  
Le projet est à l'étude.

➤ Une personne serait intéressée pour s'installer dans la 3<sup>ème</sup> pièce (salle d'attente) pour exercer son activité de réparation esthétique, pigmentation.

↳ Si le projet abouti, il faudra amener un point d'eau.

## **3- Restaurant : bail commercial et location licence IV :**

➤ Le montant du loyer mensuel, sans la licence IV, est fixé à 550 euros.

➤ Monsieur le Maire propose que l'on ajoute au loyer, un montant de 50 euros par mois pour la location de la licence IV.

↳ Le Conseil Municipal approuve ce montant pour sa location.

- Le loyer mensuel de la restauratrice sera de 600 euros.
- Pour l'acquisition de la licence IV par la commune, la signature chez le notaire se fera mercredi prochain.

#### **4- Salon d'esthétique : bail commercial :**

- Le montant du loyer de l'esthéticienne est fixé à 200 euros par mois, hors charges.
- La personne qui investira l'autre pièce, aura également un loyer à 200 euros par mois, hors charges.
  - ↳ Une clause de révision de loyer annuelle sera ajoutée sur les deux baux.
- Un état des lieux d'entrée sera fait avant chaque remise de clés.

#### **5- Voirie – Urbanisme :**

##### **Voirie :**

- Monsieur le Maire informe que le devis concernant le remplacement de l'aqueduc Route du Lac n'a toujours pas été reçu.
  - ↳ Un autre devis sera demandé à une autre entreprise.
- L'Agence Routière Départementale (ARD) est venue constater les dégâts et s'est aperçu qu'ils ont été causés par une buse bouchée en face de la dégradation du talus. Il demande à ce qu'un hydrocurage soit effectué rapidement.
- Plusieurs habitants ont demandé quand les curages des fossés seront réalisés.
  - ↳ Le vendredi 27 octobre, la commission voirie se réunira afin de les répertorier. Un devis sera demandé à une entreprise.

##### **Urbanisme :**

###### ➤ Lotissement « Le Clos du Bois »

Un désaccord entre la commune de Mervent et la société Ebene concernant la prise en charge des frais d'actes notariés pour la cession des voies du lotissement « Le Clos du Bois » subsiste ; le dossier est suspendu. Monsieur Le Maire va se rapprocher du mandataire judiciaire.

###### ➤ Lotissement « les Hauts de Mervent »

Monsieur le Maire a proposé deux emplacements concernant la pose de deux panneaux pour la commercialisation des lots du lotissement « Les Hauts de Mervent » par le Groupe Nature et Résidence. Après acceptation de celui-ci, un panneau sera placé sur le parking à l'intersection de la « Route du Lac » et du « Chemin du Chêne Tord », et l'autre sera installé sur le parking des « Ouillères ».

➤ Lotissement « le Village du Moulin »

Monsieur le Maire va reprendre contact avec Monsieur VÉRONNEAU, géomètre, concernant la finalisation de la voirie. Il faut encore attendre la construction de quelques maisons supplémentaires avant d'effectuer les travaux de finitions.

➤ Lotissement « Les Hauts de Saint-Thomas »

Monsieur BOURRIGAN souhaite faire construire 5 maisons, cependant l'accès au terrain reste compliqué. Monsieur le Maire va demander qu'une réunion soit faite avec Monsieur BOURRIGAN et les riverains afin de trouver une solution.

## **6- Compte-rendu des différentes réunions :**

➤ Une réunion tourisme s'est tenue le 12 octobre afin de faire le bilan de la saison touristique 2023 et sur le devenir de l'office de tourisme de Fontenay le Comte ; fusion des offices de tourisme des 3 Communautés de Communes et son intégration au sein de l'agence d'attractivité Grand Sud au 01 janvier 2024.

La ville de Fontenay-Le-Comte souhaite faire classer l'ensemble des 3 Communautés de Communes ainsi que les communes « Art et Histoires ».

↳ La commune de Mervent a enregistré une belle hausse des fréquentations touristiques par rapport à l'année 2022.

➤ Lors de la réunion avec le Pôle de Proximité, la Communauté de Communes a évoqué les liaisons douces. Suite à la démonstration de la nacelle au mois de juin, celle-ci n'a pas été concluante, le projet a été abandonné. Lors de besoins de chacun, le matériel sera loué.

### **Ecole :**

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU et le CPE ont tenu une réunion concernant l'aménagement de la cour de récréation.

↳ Il propose donc de bétonner la cour de récréation en l'aménageant avec un ou deux éléments multisports comme un panier de basket ou un but de foot, de la clôturer intégralement et d'installer des jardinières.

↳ Une réunion sera prochainement programmée avec le corps enseignant pour discuter du projet.

➤ Il a été constaté que les housses des matelas du mur de l'escalade sont en mauvais état. Il faudra prévoir de les remplacer.

➤ L'ajout de deux poutres dans la cour de récréation a été mentionné.

➤ Une visite de sûreté à l'Ecole a eu lieu le 12 octobre, un rapport sera ensuite rédigé afin de déterminer les améliorations à apporter.

## **7- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz – année 2023 :**

➤ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par le Sydev concernant une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel que la commune de Mervent peut percevoir. La longueur totale des canalisations sur le territoire de la commune selon GRT Gaz est de 3477 mètres. Pour l'année 2023, le montant de la redevance s'élève à 156.00 euros.

## **8- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :**

➤ Monsieur le Maire fait lecture du modèle de délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Ce référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV (Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée), dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

## **9- Demande de subvention exceptionnelle de l'association « L'Espoir Merventais Pétanque » :**

➤ Suite à la qualification de l'équipe pour la phase finale du championnat qui aura lieu du 13 au 15 octobre 2023 à côté de Toulouse, l'association « L'Espoir Merventais Pétanque » demande une subvention exceptionnelle de 600.00 euros, pour la participation aux dépenses engendrées.

↳ Ayant déjà bénéficiée d'une subvention exceptionnelle au mois de février 2023 de 260.00 euros, Monsieur le Maire propose d'en reparler lors du vote des subventions.

## **10- Délibérations et questions diverses :**

➤ Convention de financement dans le cadre d'innovation pédagogique :

➤ Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles volontaires. La convention présentée a pour objet d'organiser les modalités de soutien financier prévu dans le cadre du fond d'innovation pédagogique entre l'Etat et la commune en charges des dépenses afférentes au projet pédagogique.

↳ Le projet pédagogique de l'école « Maro Vidua » est fixé à 34 610.00 €.

L'Etat s'engage à verser à la commune de Mervent une subvention d'un montant maximum de 34 610.00 € pour couvrir les dépenses prévues. Il pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la commune. L'Etat verse à la commune la somme de 10 383.00 € correspondant à une avance de 30% maximum de sa participation au projet, à la signature de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique avec l'Education Nationale

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à la présente délibération.

➤ Sycodem :

➡ Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu par le Sycodem nous informant que la redevance déchets augmentera le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les professionnels.

➤ Visite de sécurité :

➡ La visite périodique par la commission de sécurité d'arrondissement de Fontenay-Le-Comte aura lieu le 02 novembre 2023 pour l'église et le 16 novembre 2023 pour l'Ecole.

➤ Inauguration :

➡ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Communication de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée souhaite effectuer une prise de vue vidéo de chaque commune afin de l'intégrer dans un film qui sera diffusé lors de la cérémonie des vœux 2024. Monsieur le Maire a proposé au responsable communication de venir la faire lors de l'inauguration des 3 bâtiments, soit le samedi 04 novembre.

➡ Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des 3 bâtiments aura lieu le 04 novembre à 10h30.

➤ Bibliothèque :

➡ Madame Denise AUGUIN a participé à un atelier ludique organisé par la Communauté de Communes sur le thème des bibliothèques, le vendredi 13 octobre. Un nouveau rendez-vous de travail sur le réseau de Lecture Publique est prévu le 24 novembre.

➤ Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire :

➡ Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Conseil Régional des Pays de la Loire concernant la création d'une Conférence régionale de gouvernance dédiée à l'objectif « zéro artificialisation nette » du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

↳ Le conseil Municipal émet un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire.

➤ Cartographie des cours d'eau :

➡ Une réunion, organisée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer de Vendée), s'est tenue à la mairie de Mervent le 28 septembre, afin de déterminer et d'établir la cartographie des cours d'eau à l'échelle du département de la Vendée.

➤ Manifestations diverses :

➡ Madame Fabienne SPENNATO rappelle que le parcours de 5km balisé pour Octobre Rose a été très emprunté. Les cagnottes déposées chez les commerçants ont permis de récolter 166.00 euros pour la ligue contre le cancer.

➡ Madame Evelyne PASCAULT BRICAUD informe que le spectacle folklorique et le goûter organisés à l'occasion de la semaine bleue, le 10 octobre, ont été très appréciés. 140 personnes étaient présentes pour ce moment de convivialité.

➤ Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane BONNEAU se sont rendus au domicile de Monsieur CORBANESE et Madame MONNIN concernant le souhait d'acquérir la haie jouxtant leur propriété. Une proposition tarifaire leur sera faite. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe ; reste à définir son prix de vente car le terrain est constructible.

➤ Animations de fin d'année :

➡ Monsieur Stéphane BONNEAU informe que le devis du magicien qui interviendra lors de la fête des écoles a été signé, pour un montant de 450.00 euros.

➡ Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD confirme que l'animation pour le repas des aînés est bien réservée, ce sera la même que l'année dernière. Le choix du traiteur reste à définir.

La séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion du conseil le vendredi 17 novembre 2023

Le secrétaire de séance,

Madame PASCAULT-BRICAUD Evelyne

*Pascal Ph Bricaud*

Le Maire,

Monsieur Joël BOBINEAU

